

Autriche

Pas de raison de se retenir dans la négociation salariale ?

Kevin GUILLAS-CAVAN, chercheur à l'Ires

Dans un contexte de quasi-plein emploi et de fuite de la main-d'œuvre précaire vers l'Allemagne, attisée par la forte augmentation du salaire minimum dans ce pays, les syndicats autrichiens formulent des revendications élevées pour faire face à la flambée des prix. Face à eux, le patronat plaide pour qu'ils retranchent de leurs revendications les aides importantes mises en place par le gouvernement et qu'ils excluent de l'inflation les prix de l'énergie et de l'alimentation... mais recule dans certains secteurs face à la mobilisation des travailleurs.

At a time of almost full employment and flight of precarious labour to Germany, fuelled by a dramatic increase in that country's minimum wage, Austrian unions are issuing heightened demands to address price hikes. In response, bosses are arguing for the significant assistance measures implemented by the government to be deducted from the demands, and that energy and food price inflation be excluded... but are backing down in some sectors in the face of worker mobilization.

Principaux négociateurs des accords salariaux dans la métallurgie pour la main-d'œuvre ouvrière et employée, Rainer Wimmer et Karl Dürtscher, respectivement présidents du Produktionsgewerkschaft (PRO-GE, le syndicat de l'industrie) et du Gewerkschaft der Privatangestellten (GPA, le syndicat des employés du secteur privé), ont exprimé une position très offensive qui sert de titre à cet article¹. Les deux syndicats formulent initialement la revendication d'une hausse de 10,6 % des salaires conventionnels mais aussi de tous les salaires effectifs dans ce secteur clé qui sert de référence aux autres négociations.

Cette revendication se heurte au refus catégorique du patronat qui se borne à proposer une augmentation de 4,1 % pendant plusieurs semaines. Christian Krill, le président de la Fachverband Metalltechnische Industrie (FMTI, la fédération patronale des industries des techniques métallurgiques), justifie cette position en argumentant « qu'une grande partie de l'augmentation du coût de la vie en 2022 a déjà été compensée par les mesures du gouvernement² ».

Cet article présente tout d'abord la situation économique en Autriche, caractérisée par une inflation élevée (11,6 % entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} novembre 2022, contre 10,6 % dans la zone euro et 11,5 % dans l'Union européenne dans son ensemble) et un taux de chômage très bas, qui s'établit à 4,6 %, soit une baisse de 9,6 % du nombre de personnes au chômage en glissement annuel depuis novembre 2021. Il

met ensuite en évidence le caractère peu ciblé des mesures d'aide aux ménages prises par le gouvernement. La très bonne santé économique du pays et notamment de son industrie manufacturière exportatrice est un des facteurs qui explique le caractère offensif des positions prises par les organisations syndicales, qui sont analysées dans la dernière partie.

Du confinement à l'inflation

Le choc économique causé par la pandémie est particulièrement marqué en Autriche qui connaît une contraction du PIB de 6,7 % en 2020. Il a été largement amorti par le soutien sans limite aux entreprises par le gouvernement. La reprise est en outre rapide et très forte puisque l'industrie dépasse son niveau de production d'avant la pandémie dès juin 2021 et enregistre une croissance de 3,7 % à la fin de l'année par rapport à son niveau d'avant-crise (Guillascavan, 2022). Cette reprise se poursuit en 2022 et la croissance de la production atteint 8 % à la fin du 1^{er} semestre³. La croissance de l'industrie accentue cependant les tensions sur le marché du travail.

Du chômage partiel au chômage résiduel

À l'instar de la plupart des pays européens (Math, 2021), le gouvernement autrichien a cherché à sauvegarder l'emploi au maximum pendant la pandémie. Le système de chômage partiel (*Kurzarbeit*) mis en place à cette occasion est particulièrement

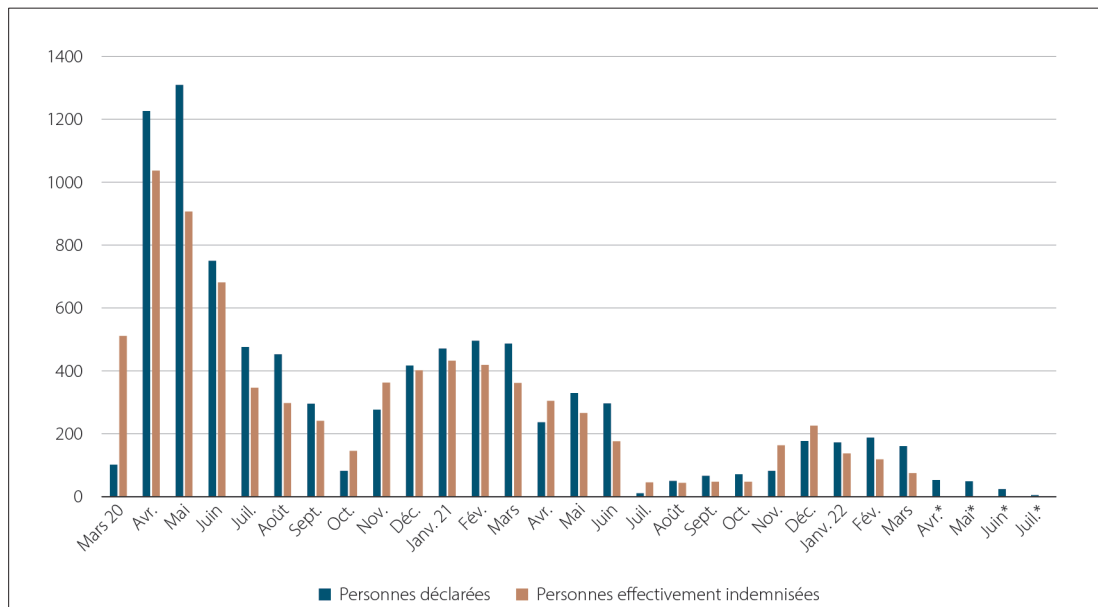
1. « Lohnverhandlungen im Zeichen hoher Inflation: Metallergewerkschafter erhöhen Druck », *Der Standard*, 17. Oktober 2022, <http://bit.ly/3UTJ26l>.

2. *Ibid.*

3. A. Szigetvari, « Kampf um Abgeltung der Reordinflation beginnt », *Der Standard*, 19. September 2022, <http://bit.ly/30IHF3k>.

Graphique 1 - Nombre de personnes indemnisées dans le cadre du système de chômage partiel

En milliers



* Estimations.

Source : Ministère fédéral du Travail.

avantageux par rapport à celui instauré lors de la crise de 2008 et par rapport à d'autres pays. Le taux de remplacement du salaire s'élève ainsi :

- à 90 % du salaire effectif (c'est-à-dire primes régulières incluses ; voir *infra*, encadré 2) brut contre 85 % en temps normal pour les salaires inférieurs à 1 700 euros ;
- à 96 % du salaire effectif net pour tous les salaires supérieurs à 1 700 euros contre 85 % d'ordinaire pour les salaires compris entre 1 700 euros et 2 685 euros et 80 % pour ceux dépassant 2 685 euros⁴.

Ces mesures spécifiques à la pandémie ont permis de maintenir le volume d'emploi et des revenus à des niveaux proches de ce qu'ils étaient avant celle-ci, ce qui distingue

l'Autriche de son voisin allemand où le taux de remplacement varie entre 60 et 80 % du salaire net (87 % pour les salarié-es avec un enfant) (Rehfeldt, 2021).

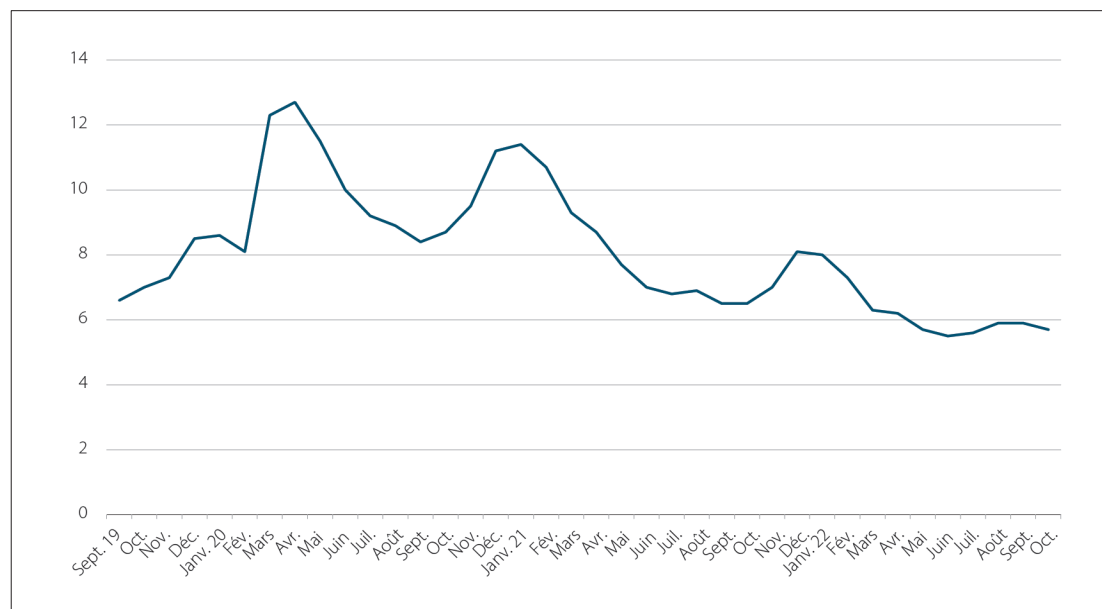
Quoiqu'il ait été prolongé, d'abord jusqu'au 30 juin 2022, puis à nouveau jusqu'au 31 décembre 2022, le dispositif de chômage partiel n'est *de facto* pratiquement plus utilisé. Le nombre de bénéficiaires est en effet passé de 1,036 million à 4 650 entre le premier confinement et le mois de juillet 2022 (graphique 1).

La mise en place du dispositif de chômage partiel n'a toutefois pas permis d'éviter une très forte augmentation du chômage (graphique 2). Celui-ci croissait déjà avant la

4. Voir sur le site de la Wirtschaftskammer Österreichs, wko.at/service/corona-kurzarbeit.html.

Graphique 2 - Taux de chômage au sens de l'Arbeitsmarktservice (AMS)* (septembre 2019-octobre 2022)

En %



* Taux de chômage au sens du BIT + demandeurs et demandeuses d'emploi en formation.

Source : AMS.

pandémie, et cette hausse s'est accélérée dès l'application des premières mesures de restriction en Chine le 20 janvier 2020 (Xing-Bongioanni *et al.*, 2020), indiquant la très forte inscription du pays dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et sa dépendance au marché chinois. En octobre 2022, le taux de chômage est retombé à 5,2 % au sens du Bureau international du travail (BIT) ou 5,7 % selon l'Arbeitsmarktservice (AMS, Service du marché du travail, l'équivalent autrichien de Pôle emploi), qui inclut aussi les chômeurs et les chômeuses en formation.

À première vue, la très forte reprise économique de 2021 et 2022 s'apparente à un retour à la normale, le taux de chômage revenant à son niveau d'avant-pandémie.

Néanmoins, le taux de chômage de longue durée (plus de 12 mois) diminue de manière particulièrement forte, ce qui dénote une croissance vigoureuse. Il recule en effet de 45,2 % entre octobre 2021 et octobre 2022, passant de 69 528 à 38 119 personnes (AMS, 2022), et de 18,7 % par rapport à octobre 2019.

Le gouvernement s'attend néanmoins à un retournement de situation à partir de l'automne 2022 du fait des conséquences économiques de la guerre en Ukraine. Le ministère du Travail et de l'Économie, Martin Kocher (ÖVP), prévient ainsi que « du fait des nombreuses offres vacantes, le marché du travail n'est pas encore saturé, mais la situation va très certainement se dégrader dans les prochains mois⁵ ». Et en effet,

5. « Arbeitsmarkt trotz Energiekrise und Teuerung », *Der Standard*, 1. August 2022, <http://bit.ly/3WZtwaV>.

quoique le taux de chômage au sens de l'AMS continue à diminuer en octobre, passant de 5,9 à 5,7 % entre août et fin octobre, celui au sens du BIT recommence à augmenter de 4,6 à 5,2 %. Cet écart indique qu'un nombre important de personnes en formation trouve un emploi, mais que dans le même temps les licenciements augmentent.

Les tensions sur le marché du travail : pénuries ou prix des mauvaises conditions d'emploi ?

Pour l'heure, le problème est davantage celui du manque de main-d'œuvre et des places non pourvues : 260 000 emplois sont actuellement à pourvoir (soit 8,3 % de l'ensemble des emplois), dont 130 000 immédiatement disponibles (AMS, 2022). Le nombre de métiers dits « en tension » s'accroît. Selon le critère retenu par les organisations syndicales et patronales autrichiennes (moins de 1,5 personne au chômage pour une place vacante), 68 métiers sont aujourd'hui en tension⁶, contre 66 en janvier 2022, 45 en janvier 2021 et 21 en janvier 2019 (Guillas-Cavan, 2022). Les deux nouveaux métiers en tension sont celui de serveur ou de serveuse et de personnel hôtelier.

Ces chiffres sont répétés *ad nauseam* par le patronat pour avancer ses revendications. Georg Knill, le président de l'Industriellenvereinigung (IV, association des industriels), l'organisation qui réunit une partie du grand patronat sur une base volontariste, demande ainsi la défiscalisation des 20 premières heures supplémentaires et la mise

en place d'une prime pour les salarié-es à temps partiel qui passeraient à temps plein⁷.

Néanmoins, l'idée même d'un manque de main-d'œuvre doit être nuancée. Comme le graphique 1 le montre, le taux de chômage n'est guère inférieur à ce qu'il était avant la pandémie. Dans les secteurs qui se plaignent le plus d'un manque de main-d'œuvre comme les industries électroniques et métallurgiques (18 300 emplois vacants, soit 4,1 % du total), le tourisme (16 500 soit 5,8 %) et le commerce (16 300, soit 3,2 %)⁸, le nombre d'emplois est similaire à ce qu'il était avant la pandémie. Ainsi, dans l'hôtellerie-restauration, 245 265 personnes sont salariées en juillet 2022 contre 243 789 en juillet 2019. Même dans l'industrie, un secteur pourtant florissant, le nombre d'emplois reste inférieur à ce qu'il était en 2019 (447 111 contre 451 451).

Les emplois dits « vacants » ne sont donc que partiellement liés à des créations d'emplois : ils s'expliquent aussi par le fait qu'une partie de la main-d'œuvre a quitté le secteur et n'est pas revenue. Cela concerne notamment les emplois les plus précaires et les moins bien payés. Les emplois dits « vacants » sont surtout liés au très fort *turn-over* de la main-d'œuvre, qui n'est pas nouveau. Sur la période 2018-2020, le taux de rupture de contrat avant son terme parmi les apprenti-es atteint les 51 % (Hötzing, 2022).

Cet effet est particulièrement prégnant dans les *Länder* frontaliers de l'Allemagne du fait de la très forte hausse du salaire

6. Voir <http://bit.ly/3E93Lfs>.

7. R. Bruckner, « Industrie will Leistungswillige zu Mehrarbeit motivieren », *Der Standard*, 17. Oktober 2022, <http://bit.ly/3Ty7s4m>.

8. A. Danzer, « Viele Firmen können wegen Personalmangels nicht mehr normal wirtschaften », *Der Standard*, 14. September 2022, <http://bit.ly/3O5OnFt>.

minimum au nord des Alpes, qui s'élève désormais à 12 euros de l'heure. Les salariés en CDI bénéficiant en Autriche d'un treizième et quatorzième mois contrairement à leurs homologues d'Allemagne, un salaire de 12 euros de l'heure en Allemagne équivaut à un salaire de 10,28 euros, soit, pour un temps plein, un salaire mensuel brut de 1 781,87 euros que les salariés toucheront 14 fois en Autriche. Or, même dans l'industrie, 6 % des emplois sont payés moins de 10,28 euros brut de l'heure. La proportion est encore plus importante dans le commerce (11 %) et surtout dans le tourisme (16 %)⁹. Dans l'hôtellerie-restauration, principale branche du tourisme, les salaires sont particulièrement bas. Le salaire minimum y est de 1 612 euros et le salaire moyen de seulement 1 650 euros brut.

Cet effet du salaire minimum allemand est particulièrement visible dans le secteur du soin. Ainsi, dans les *Länder* à la frontière allemande, un nombre important de lits a dû être fermé dans les résidences pour personnes âgées dépendantes par manque de personnel : dans le Vorarlberg, 95 des 2 414 lits dans ces établissements sont fermés par manque de personnel (3,9 %), 123 sur 5 141 à Salzbourg (2,3 %) et 600 sur 12 650 en Haute-Autriche (4,7 %)¹⁰. En Carinthie, à la frontière de l'Italie et de la Slovénie, où c'est l'Autriche qui attire la main-d'œuvre étrangère, seulement 0,9 % des lits sont fermés par manque de personnel (53 sur 5 851). Quant au Burgenland à la frontière

hongroise ou Vienne à la frontière slovaque, aucun lit n'est déclaré fermé par manque de personnel¹¹.

Une partie du patronat autrichien, habitué aux très bas salaires, paye donc l'austérité salariale imposée aux plus précaires. L'effet pour le patronat est cependant relativement limité. L'emploi a retrouvé son niveau d'avant-pandémie dans l'ensemble des secteurs et les places vacantes sont rapidement comblées par un recours un peu plus fort à la main-d'œuvre étrangère, en particulier frontalière. Les difficultés à pourvoir les postes apparaissent alors surtout comme un outil rhétorique pour obtenir toujours plus de flexibilité.

Une très faible acceptabilité de l'inflation dans un contexte ancien d'austérité salariale et de paupérisation

La proposition de défiscalisation des heures supplémentaires portée par l'IV vise à concilier les deux termes de la contradiction à laquelle fait face le patronat de ces secteurs à bas salaires. La montée du salaire minimum allemand contraint l'Autriche à s'aligner, même si la main-d'œuvre immigrée sert de soupape, mais le patronat n'entend pas revenir sur les gains offerts par deux décennies d'austérité salariale sur les bas salaires, qui ont décroché par rapport au salaire médian (graphique 3).

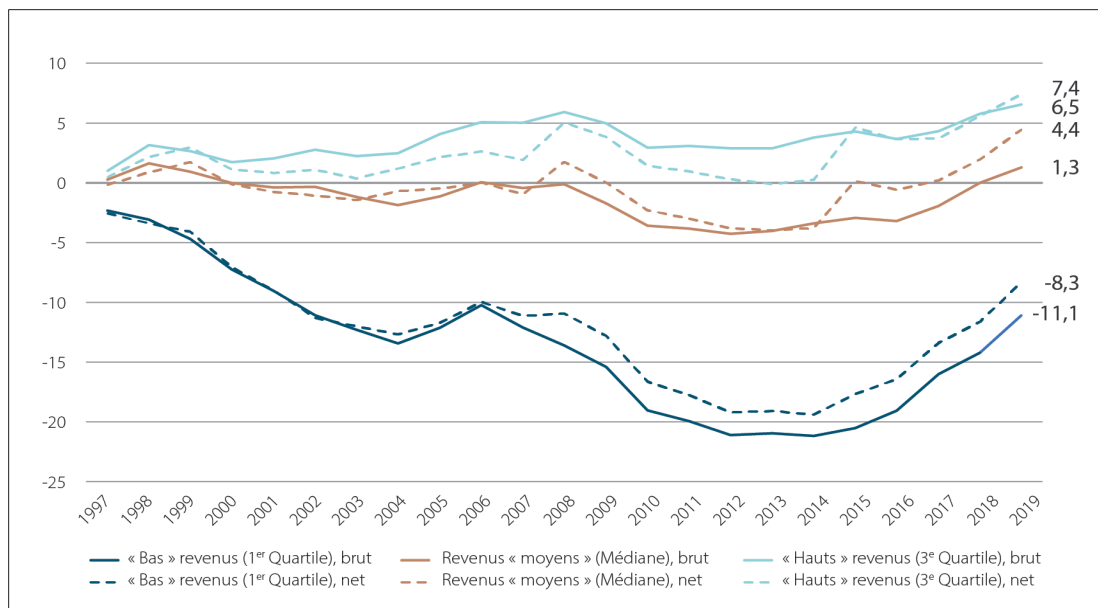
9. J. Sturn, « Deutscher Mindestlohn: Wer würde in Österreich profitieren? », Momentum Institut, 1. Oktober 2022, <http://bit.ly/3g3sXMB>.

10. Le Tyrol, quatrième *Land* partageant une frontière avec la Bavière, n'a pas de données sur la question.

11. G. John, « Wenn Pflege fast schon gefährlich ist - wie sehr ist der Notstand Realität? », *Der Standard*, 2. August 2022, <http://bit.ly/3WUJiUB>.

Graphique 3 - Évolution des salaires réels en Autriche (1997-2019)

En %



Lecture : entre 1997 et 2019, le salaire médian brut réel augmente de 1,3 % seulement. Le salaire médian net réel augmente un peu plus (4,4 %) du fait de politiques d'exonérations de cotisations sociales qui ont entraîné un transfert d'une partie du salaire socialisé vers le salaire net sans augmenter les salaires du point de vue du patronat. Pour le premier quartile, c'est-à-dire les 25 % des travailleurs et des travailleuses dont le revenu est le plus faible, la baisse est de 11,1 % (8,3 % pour les salaires nets).

Source : Statistik Austria, calculs de l'auteur.

Celui-ci s'élève désormais à 2 435 euros brut sur quatorze mois, soit 34 090 euros par an¹². S'il a peu progressé dans le dernier quart de siècle (+1,3 %), les organisations syndicales sont néanmoins parvenues à éviter sa très forte baisse, contrairement à ce qu'il s'est passé pour les salaires les plus faibles. Quand on prend en compte l'inflation, le premier quartile des salaires enregistre en effet une baisse de 11,1 % (en brut ; 8,3 % pour les salaires nets qui baissent moins du fait de politiques d'exonération de cotisations sociales sur les bas salaires), malgré une très forte remontée des bas

salaires depuis 2015, date à laquelle la perte de pouvoir d'achat par rapport à 1997 a atteint 21,3 %. Cette remontée récente doit certainement à l'évolution des stratégies syndicales (voir *infra*) mais surtout à l'introduction du salaire minimum en Allemagne en 2015.

Le très fort niveau d'inflation qui, au 1^{er} novembre 2022, atteint 11,6 % en glissement annuel¹³, risque d'annuler les récents gains salariaux. Même dans les secteurs moins précaires, les hausses de salaire ont été tellement limitées pendant des

12. Voir le site de l'Arbeiterkammer de Haute-Autriche, <http://bit.ly/3UBWDzx>.

13. « Inflation im Oktober 2022 laut Schnellschätzung bei 11,0 % », *Pressemitteilung* n° 12 925-223/22, Statistik Austria, 31. Oktober 2022, <http://bit.ly/3WXs6xz>.

décennies que l'acceptabilité des baisses de pouvoir d'achat est faible, et les négociations tendues. Entre août et septembre, le taux d'inflation croît de 1,6 point¹⁴. Le taux d'inflation du *Miniwarenkorb*, panier de biens hebdomadaires d'un ménage moyen, dépasse quant à lui les 20 %.

Les premiers effets de la hausse des prix se font déjà sentir et l'organisme parapublic de conseil sur le surendettement rapporte une augmentation de 10 % du nombre de premiers contacts par rapport à l'année dernière¹⁵. Les difficultés des ménages les plus modestes et la tendance au surendettement ne sont pas nouvelles : en 2020, un tiers des ménages ne parvenait pas à faire face à ses dépenses courantes et se tournait vers les associations d'aide ou avait recours au crédit à la consommation selon l'Österreichisches Institut für Wirtschaftsforschung (WIFO, Institut autrichien pour la recherche économique)¹⁶. L'accélération de l'inflation a cependant conduit à une forte augmentation de cette population puisque le Conseil fiscal (Fiskalrat) auprès du gouvernement et du Parlement estime désormais que ce sont désormais 40 % des ménages qui ont un revenu insuffisant pour faire face aux dépenses courantes¹⁷.

Des aides aux ménages peu ciblées et peu redistributrices

L'inflation s'accélère dès octobre 2021 (Guillas-Cavan, 2022). Pourtant, le

gouvernement ne réagit qu'au cours de l'été 2022. Investi le 6 décembre 2021, il est en effet pratiquement paralysé par la multiplication des scandales qui ont contribué à la chute des deux gouvernements précédents et rejaillissent périodiquement sur certains de ses membres. Le gouvernement est d'ailleurs qualifié à l'automne 2022 d'« instable et impuissant » par le Sozialdemokratische Partei Österreichs (SPÖ, Parti social-démocrate d'Autriche), qui dépose alors avec le Freiheitliche Partei Österreichs (FPÖ, Parti de la liberté d'Autriche, extrême droite), une motion pour la dissolution du Conseil national (l'Assemblée nationale) et la tenue de nouvelles élections¹⁸.

Après un premier semestre dominé par les réformes du financement des partis politiques et du système judiciaire, l'été 2022 est marqué par une multiplication des mesures dont le montant s'élève déjà à plus 30 milliards d'euros (7,4 % du PIB) d'ici 2026, soit presque autant que le coût des mesures liées à la pandémie de Covid-19. Sur ce total, 29 milliards d'euros sont destinés à des mesures contenues dans les « paquets anti-hausse des prix » (*Antiteuerungspakette*) et 4 milliards d'euros au « frein à la hausse des prix de l'électricité » (*Strompreisbremse*). Il est possible que ces mesures soient peu ciblées et non soumises à des conditions de ressources en raison de leur caractère tardif : ce sont donc les ménages les plus aisés qui en bénéficient le plus.

14. A. Hahn, « Inflation im Juli bei 9,3 Prozent: Wocheneinkauf sogar um 19 Prozent teurer », *Der Standard*, 18. August 2022, <http://bit.ly/3UvEL7e>.

15. *Ibid.*

16. G. John, A. Szigetvari, « Milliarden gegen die Teuerung: Wer braucht diese Hilfen wirklich? », *Der Standard*, 11. September 2022, <http://bit.ly/3E2wdjn>.

17. *Ibid.*

18. M. Völker, « Kommen Neuwahlen? », *Der Standard*, 21. Oktober 2022, <http://bit.ly/3g5EPOC>.

Le frein à la hausse des prix de l'électricité

Principale mesure en termes de coût pour les finances publiques, le frein à la hausse des prix de l'électricité vise à fournir à l'ensemble des ménages une quantité d'électricité correspondant aux besoins fondamentaux (2900 kWh) à des prix réglementés et relativement faibles. Pour la moitié des ménages, la quantité d'électricité ainsi fournie couvre l'ensemble de leur consommation.

Le prix du kilowattheure (kWh) qui leur est facturé est de 0,1 euro, tant que le prix de marché du kWh reste inférieur à 0,4 euro. Au-delà de 0,4 euro, le surcoût est supporté par les ménages. Or, au 1^{er} novembre 2022, les prix du kWh atteignent en moyenne 0,71 euro¹⁹, de sorte que les ménages payent en moyenne 0,41 euro par kWh²⁰. Néanmoins, malgré l'augmentation attendue des tarifs, le frein à la hausse des prix de l'électricité devrait permettre aux ménages une économie de 500 euros en moyenne²¹.

L'Österreichischer Gewerkschaftsbund (ÖGB, Confédération autrichienne des syndicats) et l'Arbeiterkammer (AK, Chambre

des travailleurs²²) saluent globalement les mesures mais critiquent l'absence de financement. Renate Anderl, présidente de l'AK, revendique ainsi un financement du frein à la hausse des prix de l'énergie et du chèque énergie par une taxation des « surprofits » réalisés par les entreprises du secteur²³. L'ÖGB et l'AK déplorent aussi que la mesure ne couvre que l'électricité et non les autres sources d'énergie, comme le gaz²⁴. Ce dernier sert pour l'essentiel à la production d'électricité ou à l'industrie, et s'il est peu utilisé directement par les ménages (9 % des besoins), il l'est principalement par les ménages les plus précaires.

Multiplication des aides aux ménages et baisse des impôts

Parmi les autres mesures des paquets « antihausse des prix », on distingue en particulier cinq grandes mesures :

- mise en place de toute une série d'aides ponctuelles, versées en une fois : allocation familiale supplémentaire (180 euros par enfant) versée en août, allocation de rentrée (100 euros par enfant de 6 à 15 ans), compensation de la hausse des prix de 300 euros pour les (très) bas revenus (bénéficiaires

19. Voir le « Energieradar » mis en place par le *Standard* le 24 octobre et mis à jour quotidiennement, <http://bit.ly/3AdyMhv>.

20. Les écarts sont toutefois très prononcés et vont de 0,49 euro par kWh dans le Tyrol à 1,02 euro dans la capitale du *Land*, Innsbruck. Ces différences sont liées au fait que les fournisseurs d'énergie sont régionaux voire municipaux dans le cas de Graz, Innsbruck, Klagenfurt et Linz. L'écart entre le Tyrol et Innsbruck illustre qu'au-delà de l'existence de mix énergétiques différents, les collectivités ont aussi des marges de manœuvre importantes sur la formation des prix en fonction des taux de profit qu'elles exigent de leurs entreprises.

21. A. Danzer, L. Ungerboeck, « Die Strompreisbremse kommt: Was sie für die Bevölkerung bedeutet », *Der Standard*, 5. September 2022, <http://bit.ly/3UFvVG7>.

22. Pour rappel, l'AK est l'institution à laquelle l'ensemble des salarié-es doit adhérer. Assise sur une cotisation de 0,15 % du salaire brut, l'AK fournit aux salarié-es toutes sortes de services et assiste les organisations syndicales en réalisant des études. Elle peut aussi, généralement à la demande des organisations syndicales, déposer des propositions de loi (voir *infra*). Son équivalent côté patronal est la *Wirtschaftskammer Österreich* (WKÖ, chambre économique autrichienne) qui négocie avec les syndicats de l'ÖGB pour le patronat en l'absence d'organisation patronale jugée suffisamment représentative.

23. A. Danzer, A. Szigetvari, « Wenig Freude mit der Stromkostenbremse: Viel Kritik von allen Seiten », *Der Standard*, 7. September 2022, <http://bit.ly/3O82YA7>.

24. G. John, A. Szigetvari, *op. cit.*

de l'aide sociale, allocataires du minimum vieillesse) et surtout, bonus antihausse des prix et pour le climat (*Klima- und Antiteuerungsbonus*) de 500 euros, versé à l'ensemble des adultes auquel s'ajoute un supplément de 250 euros par enfant à charge ;

- aide spécifique au paiement des factures d'énergie avec la mise en place d'un bon d'achat (*Energiegutschein*) de 150 euros, augmenté de 150 euros pour les personnes touchant un revenu minimum, une faible pension ou une allocation dépendance ;

- baisses ciblées d'impôt avec la hausse du bonus familial de 1 750 à 2 000 euros par enfant de moins de 18 ans et de 575 à 600 euros pour les enfants à charge de plus de 18 ans, qui impliquent une diminution d'ici début 2023 des prélèvements mensuels des ménages avec enfants ou un reversement du trop-payé ; pour les ménages à bas revenus, 450 à 550 euros s'ajoutent à ce crédit ;

- indexation sur l'inflation de l'ensemble des allocations sociales et minima sociaux jusqu'en 2026. Ils restent cependant faibles (Guillas-Cavan, 2018), puisque la « sécurité minimale » s'élève à 978 euros par mois pour une personne seule après revalorisation, soit 26 % en dessous du seuil de pauvreté (1 328 euros) ;

- suppression de la « progression froide » (*Kalte Progression*), c'est-à-dire le supplément d'impôts et de cotisations payé pour toute hausse du salaire nominal. Jusqu'en 2026 au moins, les deux tiers des

augmentations d'impôts et de cotisations liées à cette hausse seront annulés ; le tiers restant servira à financer les autres mesures de lutte contre l'inflation. De même, les paliers des tranches d'impôt sur le revenu augmenteront automatiquement d'un taux égal aux deux tiers de l'inflation²⁵.

Cette dernière mesure représente un coût de 16,4 milliards d'euros d'ici 2026, soit 4 % du PIB. Coûteuse pour les finances publiques, elle sera pratiquement invisible pour les ménages. Pour ceux dont le revenu mensuel est de 1 500 euros brut, cela représentera un gain de 16 euros par an (31 euros pour les revenus de 2 000 euros et 50 euros pour les très hauts revenus, supérieurs à 9 000 euros)²⁶.

À ces mesures exceptionnelles, décidées pour les deux prochaines années, s'ajoute la hausse du minimum vieillesse. Celui-ci a déjà augmenté de 5,8 % en août 2022, comme toutes les pensions qui sont en effet indexées sur l'inflation, calculée de juillet à juin. Cette augmentation représente un coût supplémentaire de 3,36 milliards d'euros (0,8 % du PIB)²⁷. Avec l'accélération de l'inflation pendant l'été, le gouvernement a décidé le 3 octobre d'augmenter la pension minimale de 10 % supplémentaires à partir du 1^{er} janvier 2023, ce qui concerne 200 000 personnes. Une augmentation par anticipation des autres pensions en janvier 2023 est évoquée par le gouvernement, sans plus de précisions²⁸.

25. B. Pfluger, « Aus für kalte Progression - wie mehr Netto vom Brutto bleibt », *Der Standard*, 15. September 2022, <http://bit.ly/3WXfCGj>.

26. « Wer vom neuen Budget profitiert - und wo es hakt », *Der Standard*, 14. Oktober 2022, <http://bit.ly/3Adsl8y>.

27. G. John, « Pensionen sollen um zehn Prozent steigen - maßlos oder vertretbar? », *Der Standard*, 18. August 2022, <http://bit.ly/3O3iYDs>.

28. « Pensionserhöhung steht bevor », *Der Standard*, 4. Oktober 2022, <http://bit.ly/3ttsciU>.

Des mesures critiquées pour leur manque de ciblage

Les mesures du gouvernement sont jugées insuffisamment ciblées par l'ensemble des institutions, du Wifo au Conseil fiscal²⁹. Christoph Badelt, le président de cette dernière institution, se déclare ainsi « déçu que nous ne soyons pas parvenus à mettre en place des aides ciblées », estimant que « nous distribuons beaucoup d'argent à des gens qui n'en ont pas un besoin impératif³⁰ ». Selon les calculs du Wifo, seul un tiers des mesures des trois paquets de lutte contre l'inflation dépend du revenu des ménages³¹.

La ministre de l'Environnement, de la Protection du climat et de l'Énergie, Leonore Gewessler (Les Verts), nuance cette critique, estimant que le « frein à la hausse des prix de l'énergie » garantit à tous les ménages leurs besoins fondamentaux, mais fait payer davantage les ménages les plus aisés qui consommeraient au-delà de ces besoins minimaux. Si la mesure est universelle et n'est pas directement liée au revenu, elle a bien pour effet de faire payer plus cher les plus aisés³².

Toutefois, les deux dispositifs qui concernent directement les factures d'énergie (le bon d'achat énergétique et le frein à la hausse des prix de l'énergie) sont particulièrement favorables aux ménages les plus aisés. Ils sont en effet calculés par contrat d'électricité ou de gaz, de sorte qu'un ménage multipropriétaire touche plusieurs fois les aides. En outre, les

propriétaires louant un appartement toucheront les aides, puisque ce sont en général eux qui payent les factures d'énergie de leurs locataires, avant de leur refacturer. Dans le système mis en place, rien ne les oblige à déduire de la facture le bon d'achat qu'ils ont touché³³. À l'inverse, les personnes âgées en maison de retraite sont exclues de cette mesure, alors même qu'elles payent généralement des factures d'électricité à leur résidence, considérée comme un seul et unique compte par les fournisseurs d'énergie.

Le chef économiste de Momentum, un centre de recherche proche de l'AK, parle « d'une catastrophe de la politique de redistribution³⁴ ». En effet, une étude de ce centre de recherche estime que si les mesures du gouvernement feront plus que compenser la hausse du coût de la vie pour les 10 % des ménages les plus pauvres en moyenne, elles seront néanmoins insuffisantes pour un quart d'entre eux. Elle relève aussi que les mesures du gouvernement couvriront entre 30 et 50 % de la perte de pouvoir d'achat des 25 % des ménages les plus aisés (Huber *et al.*, 2022).

Les négociations d'automne : entre revendications salariales record et demande de nouveaux pouvoirs pour les organisations syndicales

Selon les calculs du WSI publiés en août 2022, l'Autriche est le pays de l'Union européenne où la perte de pouvoir d'achat

29. *Ibid.*

30. A. Danzer, A. Szigetvari, *op. cit.*

31. H. P. Siebenhaar, « "Mir macht die Vollkasko-Mentalität in Österreich Sorgen" », *Süddeutsche Zeitung*, 9. September 2022.

32. *Ibid.*

33. G. Strobl, « 150-Euro-Energiegutschein: Geplante Entlastung wird zum Ärgernis für Betroffene », *Der Standard*, 14. August 2022, <http://bit.ly/307EDuw>.

34. G. John, A. Szigetvari, *op. cit.*

Encadré 1 - Le système de fixation des salaires en Autriche

Quoique la négociation d'accords d'entreprise soit possible, la régulation des conditions d'emploi se fait presque exclusivement au niveau de la branche. Les accords d'entreprise sont très rares et soumis au principe de faveur par rapport aux normes conventionnelles de branche. Dans la pratique, ils demeurent largement limités aux cas de crise : les conventions de branche peuvent alors leur permettre d'y déroger de manière temporaire et d'être moins avantageux (OECD, 2019:56-57).

Les négociations des différentes branches sont cadencées, de sorte que, traditionnellement, celles du secteur privé s'alignent sur les négociations de l'industrie manufacturière, et notamment de la métallurgie. Au sein de la métallurgie elle-même, les négociations commencent par la fédération des industries des techniques métallurgiques qui fixe le plafond pour les autres secteurs. Un accord de branche, couvrant l'ensemble des secteurs de la métallurgie, est alors signé, mais celui-ci est de plus en plus fréquemment artificiel, reprenant largement l'accord le moins avantageux parmi l'ensemble des secteurs. L'accord commun qui sert alors de plafond pour les autres branches négociant à l'automne est le plancher des différents accords sectoriels au sein de la branche. Au sein des services, l'accord du commerce sert de référence (plafond) aux autres branches.

est la plus forte après la République tchèque (Lübker, Janssen, 2022) : pour l'ensemble de 2022, elle est estimée à 4,2 % contre 2,9 % en moyenne dans l'UE. Le rapport du WSI est toutefois sorti avant le début du « cycle de négociations d'automne » au cours duquel les augmentations de salaire de la plupart des branches sont négociées. Il fournit donc une photographie de la perte de pouvoir d'achat en Autriche avant l'ouverture des négociations qui débutent fin septembre dans la métallurgie (encadré 1).

Les chiffres de l'inflation : un mode de calcul défavorable aux salarié·es en 2022

Indépendamment du résultat de ces négociations, la perte de pouvoir d'achat

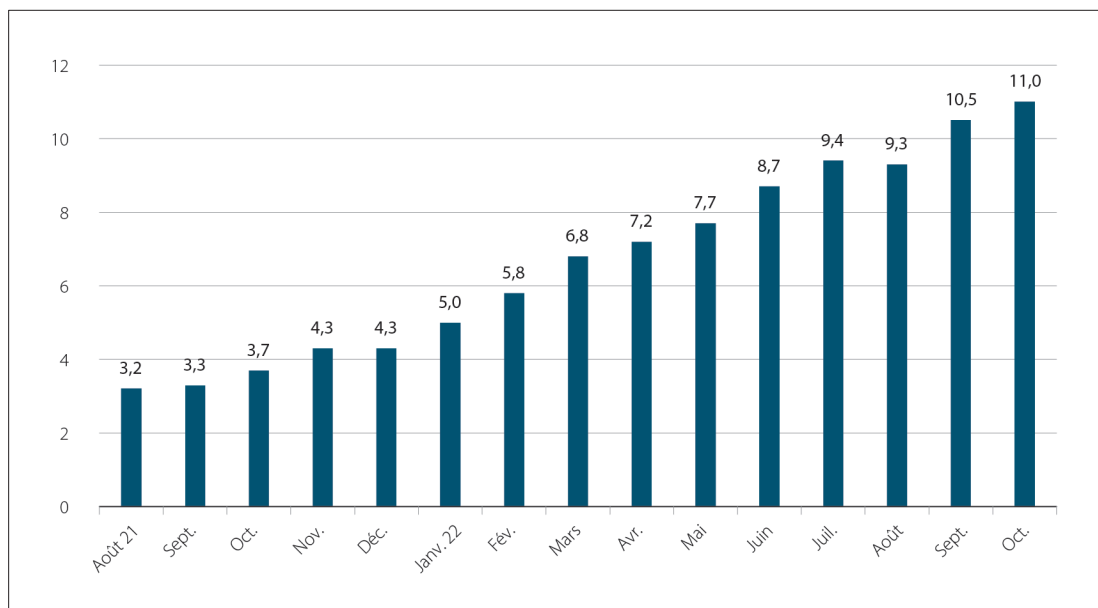
devrait être importante. Depuis 2001 en effet, un certain nombre de branches négocie au printemps, notamment l'industrie électronique qui donne le ton pour le secteur bancaire et financier, le bâtiment, la chimie, le bois, le textile, le cuir, les imprimeries, l'hôtellerie-restauration et la logistique hors transports. Or, malgré une nette accélération de l'inflation entre l'automne 2021 et le printemps 2022, ces branches ont négocié des augmentations de salaire identiques à la moyenne de celles négociées en novembre (Guillas-Cavan, 2022) : 3,0 % à l'automne (pour une inflation de 2,7 %) contre un peu plus de 3,1 % au printemps (alors que l'inflation atteignait déjà 7 %) ³⁵.

En outre, les chiffres retenus pour l'inflation de 2022 sont particulièrement faibles.

35. A. Szigetvari, « 300 000 offene Stellen: Warum steigen Löhne und Gehälter nicht stärker? », *Der Standard*, 27. August 2022, <http://bit.ly/3E664Qz>.

Graphique 4 - Hausse annuelle des prix entre août 2021 et octobre 2022 (en glissement annuel)

En %



Source : Statistik Austria.

Les syndicats retiennent un taux de 6,3 % en glissement annuel (d'août à août)³⁶. Le taux retenu cette année est donc tiré vers le bas par les taux d'inflation relativement faibles du 4^e trimestre 2021 (4,1 % en moyenne) et la non-prise en compte de l'inflation du 3^e trimestre 2022 (10,3 % en moyenne) (graphique 4). Sur cette base, un rattrapage important devrait avoir lieu en 2023.

Ce mode de calcul retenu par les syndicats est traditionnellement partagé par le patronat. Cette année, le patronat de la

métallurgie conteste le chiffre et préfère retenir l'inflation sous-jacente, c'est-à-dire excluant l'évolution des prix de l'énergie et de l'alimentation. Sur cette base, il considère que l'inflation est de 4,1 % pour 2022³⁷. La banque centrale autrichienne, qui s'immisce rarement dans les négociations salariales, a publiquement exprimé son soutien à ce choix du patronat de la métallurgie³⁸. Cette rupture historique ne fait toutefois pas consensus au sein du patronat : dans le commerce, syndicat et patronat se sont entendus sur un taux de 6,9 %³⁹.

36. Voir la vidéo explicative du GPA à ce sujet, « Inflationsrate, Lohn-Preis-Spirale und der kollektivvertrag », publiée le 15 septembre 2022, <http://bit.ly/3EtV54J>.

37. L. Ungerboeck, « Funkenflug bei den Metallern: Industrie bietet "nur" Kerninflation », *Der Standard*, 17. Oktober 2022, <http://bit.ly/3glinWm>.

38. L. Ungerboeck, « Lohnrunde als potenzieller Inflationstreiber », *Der Standard*, 3. November 2022, <http://bit.ly/3E3hVih>.

39. Voir communiqué de l'ÖGB : « KV-Handel: Gewerkschaft GPA fordert 10 Prozent Gehaltserhöhung », <http://bit.ly/3X2Og3m>.

Des négociations difficiles dans un contexte de très forte hétérogénéité des branches

La difficulté des négociations de cette année tient à la très forte hétérogénéité entre les branches. La métallurgie, qui ouvre le cycle des négociations d'automne et fixe traditionnellement le montant maximal des autres branches (encadré 1), fonde habituellement ses revendications sur la base de la « formule de Benya », du nom du président de la confédération syndicale ÖGB dans les années 1960 et 1970. Celle-ci renvoie à la somme du taux d'inflation et de la croissance de la productivité.

Le débat, ancien au sein de l'ÖGB, est celui du chiffre à considérer pour ce second élément : est-ce la croissance de la productivité globale, celle de l'industrie ou de la métallurgie, voire de l'un de ses secteurs ? Le premier choix se justifie parce qu'une augmentation calée sur la productivité de l'industrie pourrait menacer la survie des entreprises des autres secteurs où la productivité est plus faible ; toutefois, comme elles sont aussi moins exposées à la concurrence internationale, certains syndicats considèrent qu'elles peuvent répercuter les hausses de salaire sur les prix si leur survie est menacée.

Cette année, les chiffres sont particulièrement hétérogènes : globalement, la productivité par salarié-e a crû de 1,4 % et de 0,3 % rapportée au nombre d'heures travaillées qui a fortement augmenté⁴⁰. C'est ce chiffre que retient le patronat, affirmant même que

0,3 % correspond à la hausse de la productivité dans l'industrie en 2022⁴¹. Les chiffres de l'office public Statistik Austria sont cependant très différents. Dans l'industrie, la productivité aurait crû de 10,4 % par salarié-e et de 8,7 % par heure travaillée entre juin 2021 et juin 2022⁴², ce qui correspond à la très forte croissance de ces derniers mois.

En outre, le patronat conteste cette négociation sur la base des valeurs passées et, rompant avec les conventions habituelles, demande aux syndicats de se baser sur les estimations des gains de productivité à venir, qui seront sans doute beaucoup plus faibles en 2023 qu'en 2022. Il fait valoir qu'au sein de la métallurgie, 40 % des entreprises connaîtraient déjà une stagnation, voire un recul de leur production selon la FMTI⁴³.

Quant au commerce, la croissance du chiffre d'affaires réel est tellement faible (0,2 %⁴⁴) que les marges de manœuvre apparaissent limitées. Or un accord dans lequel les augmentations seraient proches de zéro dans le commerce aurait des effets pour l'ensemble des services qui traditionnellement prennent l'accord du commerce comme un plafond, ce qui explique probablement la grande combativité des syndicats dans ce secteur (voir *infra*).

Une revendication salariale record dans la métallurgie... mais inférieure à la formule de Benya

Le PRO-GE et le GPA, qui négocient tous deux conjointement pour les ouvriers

40. A. Szigetvari, « Kampf um Abgeltung der Rekordinflation beginnt », *op. cit.*

41. L. Ungerboeck, « Gaskrise befeuert Herbstlohnrunde », *Der Standard*, 7. September 2022, p. 10.

42. A. Szigetvari, « Kampf um Abgeltung der Rekordinflation beginnt », *op. cit.*

43. L. Ungerboeck, « Gaskrise befeuert Herbstlohnrunde », *op. cit.*

44. « Handel ächzt unter Kostendruck », *Der Standard*, 25. August 2022, <http://bit.ly/3TtvE7S>.

et les employés du secteur de la métallurgie, ont formulé leurs revendications le 20 septembre. Ils demandent 10,6 % d'augmentation des salaires conventionnels et effectifs (*Ist-Lohne*, encadré 2), correspondant à la somme de l'inflation sur la période et à une partie des gains de productivité dans l'industrie. Quoiqu'inédite, cette revendication des syndicats semble avoir été modérée, et aurait pu atteindre 15 % voire 16,7 % s'ils avaient appliqué la formule de Benya à partir des gains de productivité dans l'industrie, dont ils n'ont revendiqué que la moitié (soit 4,3 %).

En contrepartie de cette modération, ils réclament une forte hausse du salaire des apprenti-es : 1 000 euros en première année contre 800 euros actuellement, 1 300 euros en deuxième contre 1 000, 1 600 euros en troisième contre 1 325 et 2 000 euros en quatrième année⁴⁵ contre 1 750 actuellement⁴⁶. Ils revendiquent aussi une hausse de la prime pour heure supplémentaire à partir de 10 heures de travail journalier de 50 à 75 % du salaire horaire et la mise en place d'une prime pour le travail du samedi (de 50 % du salaire horaire). Enfin, les syndicats demandent à ce que le nouvel accord prévoit un accès plus aisé à la 6^e semaine de congés payés qui n'est actuellement prévue, sauf accord d'entreprise plus avantageux, que pour les salarié-es avec 25 ans d'ancienneté dans leur entreprise.

Le patronat tient ces revendications pour « déraisonnables et exagérées », selon les termes de Christian Knill, le président de la FTMI⁴⁷, et refuse d'ouvrir des négociations sur la réduction du temps de travail⁴⁸. Il propose de son côté une prime égale à 4,1 % des salaires effectifs, estimant que ce serait « stupide » de ne pas utiliser le dispositif prévu par le gouvernement à la rentrée. Il exclut toute augmentation des salaires conventionnels, si les syndicats refusent l'ouverture des négociations sur les grilles de qualification⁴⁹ et une réduction des primes pour heures supplémentaires⁵⁰. Durant le mois d'octobre, il est resté sur sa position, concédant être ouvert à la mise en place de primes d'intéressement pouvant aller jusqu'à 2,2 % du salaire dans les entreprises faisant des bénéfices importants⁵¹.

Le patronat propose en outre d'accorder une prime en substitution aux augmentations de salaire. Pour 2022, il milite pour la mise en place d'une « formule de Benya plus » (« Benya-Formel plus ») ou plutôt moins, puisqu'il s'agirait de calculer les augmentations de salaire sur la base du calcul traditionnel, moins les gains de pouvoir d'achat liés aux mesures du gouvernement. L'association des industriels (IV) propose que le résultat de ce calcul soit versé sous forme d'une prime unique défiscalisée plutôt que sous la forme d'augmentations de

45. Voir sur le site de PRO-GE, « Metaller-KV: PRO-GE fordert 10,6 Prozent mehr Lohn », <http://bit.ly/3USeoKG>.

46. Voir l'accord du 11 novembre 2021, <http://bit.ly/3UywiIW>.

47. A. Szigetvari, « Kampf um Abgeltung der Rekordinflation beginnt », *op. cit.*

48. G. John, « Arbeitgeber lehnen Rekordforderungen der Metaller ab », *Der Standard*, 20. September 2022, <http://bit.ly/3GezHC7>.

49. L. Ungerboeck, « Funkenflug bei den Metallern... », *op. cit.*

50. L. Ungerboeck, « Metallerchef Wimmer: "Wir lassen sie nicht mit ihren Gewinnen abhauen" », *Der Standard*, 31. Oktober 2022, <http://bit.ly/3hu5rsn>.

51. L. Ungerboeck, « Metaller: Arbeitgeber bieten nun 4,1 Prozent plus Erfolgsbeteiligung, Gewerkschaft sieht "Verhöhnung" », *Der Standard*, 24. Oktober 2022, <http://bit.ly/3AadaoMP>.

salaires durables⁵², ce que les organisations syndicales refusent catégoriquement.

Face à l'écart important entre les revendications syndicales et les propositions du patronat dans la métallurgie, les négociations prennent rapidement un tour plus conflictuel. Dès le 20 septembre, les syndicats convoquent des conférences des conseils d'établissement (*Betriebsrätekonferenzen*), qui réunissent l'ensemble des présidentes et présidents des conseils d'établissement (l'équivalent du secrétaire en France), pour leur demander d'organiser des assemblées générales dans les établissements afin de voter la grève⁵³. Ce mécanisme n'est pas une obligation légale, mais vise à mettre la

pression sur le patronat en faisant connaître l'importance du soutien à la grève. Ces assemblées générales sont organisées entre le 19 et le 21 octobre et la grève annoncée pour le 7 novembre reçoit le soutien de près de 67 000 salarié·es sur les 200 000 que compte la branche⁵⁴.

Devant l'ampleur de la mobilisation qui s'annonce, le patronat accepte de revoir sa position, préférant, selon les termes de Christian Knill (FMTI), « ne pas négocier avec la rue⁵⁵ ». Au final, les salaires conventionnels seront augmentés de 7,0 % et les salaires effectifs de 5,4 % ; s'y ajoute une hausse forfaitaire de 75 euros, qui porte l'augmentation réelle moyenne à 7,44 %, soit

Encadré 2 - Salaire effectif, salaire conventionnel, revenu : que régulent les conventions collectives ?

Les conventions collectives peuvent réguler six éléments constitutifs du revenu :

- 1) les salaires conventionnels ;
- 2) le salaire minimum de branche qui correspond au salaire conventionnel du premier niveau de qualification ;
- 3) les primes récurrentes (pour travail de nuit, du dimanche, pour heures supplémentaires, etc.) ;
- 4) le salaire effectif (*Ist-Lohn*, littéralement « salaire qui est ») qui est la somme du salaire conventionnel et des primes récurrentes ;
- 5) les primes ponctuelles (prime de Noël par exemple) ;
- 6) le revenu lui-même, qui est la somme du salaire effectif et des primes ponctuelles.

Elles régulent aussi le salaire des apprentis.

52. *Ibid.*

53. *Ibid.*

54. « KV-Verhandlungen: Metalller drohen mit Streik », *Niederösterreichischer ORF*, 2. November 2022, <https://noe.orf.at/stories/3180439/>.

55. L. Ungerboeck, « Metalller bekommen im Schnitt um 7,44 Prozent mehr », *Der Standard*, 4. November 2022, <http://bit.ly/3tr5DLE>.

la moyenne des revendications syndicales et de la proposition patronale initiale. Pour les plus bas salaires, l'augmentation est de 8,9 %. En ce qui concerne les salaires des apprenti-es, le patronat a intégralement accepté les revendications syndicales. Pour les syndicats, l'objectif premier, qui était d'éviter la substitution d'une prime aux augmentations (durables) des salaires, est atteint⁵⁶.

Des branches de services inhabituellement offensives

Dans le secteur du commerce qui représente 415 000 employé-es, 134 000 ouvrières et ouvriers et 15 000 apprenti-es, majoritairement des femmes, le PRO-GE et le GPA ont ouvert les négociations sans attendre qu'un accord soit trouvé dans la métallurgie : ils revendiquent 10 % d'augmentation du revenu, c'est-à-dire du salaire effectif et des primes ponctuelles, comme les primes de Noël. Cette revendication, égale à celle de la métallurgie, indique une volonté des syndicats du commerce de retrouver leur « rôle dirigeant » (*Lohnführerschaft*) dans le secteur des services, qui avait été remis en cause en 2021 quand un grand nombre de branches à dominante employée avait négocié des accords supérieurs à celui du commerce.

Outre cette revendication, les syndicats demandent ici aussi un accès plus aisé à la 6^e semaine de congés payés, l'augmentation du salaire des apprenti-es de 150 euros par année d'apprentissage, et le paiement

des primes pour heures supplémentaires dès la première heure⁵⁷. Finalement, après cinq semaines de négociation et un premier appel à la grève, le patronat, qui campait sur sa proposition d'une augmentation des revenus de 4 %, cède et accepte une hausse de 7,1 % avec un minimum de 145 euros par mois⁵⁸, ce qui représente une hausse moyenne de 7,31 % et de 8,67 % pour les plus bas salaires et les apprenti-es.

Dans le secteur du médico-social privé, le GPA et le Verkehrs- und Dienstleistungsgewerkschaft (Vida, Syndicat des services et des transports), affichent aussi leur combativité et revendiquent 15 % d'augmentation des revenus (salaires effectifs plus primes ponctuelles), avec un minimum de 350 euros. Ils revendiquent en outre l'introduction de la semaine de 35 heures, un maximum de cinq jours de travail par semaine, une augmentation des indemnités kilométriques de 0,60 euro et diverses primes de flexibilité, ainsi que la hausse des salaires des apprenti-es (1 000 euros pour la première année, 1 200 euros pour la deuxième, 1 400 pour la troisième et 1 600 pour la quatrième)⁵⁹. Face au blocage des négociations, ils appellent à une première grève le 8 novembre et à l'organisation d'assemblées générales du 8 au 10 novembre pour étendre la grève si besoin. Le mouvement de grève prenant rapidement de l'ampleur, un accord est signé le 17 novembre, prévoyant 10,2 % d'augmentation des revenus, avec un minimum de 175 euros. Malgré l'importance de cette augmentation, les salaires

56. Voir sur le site du GPA : « Metaller-KV: Löhne und Gehälter steigen kräftig und nachhaltig um bis zu 8,9 Prozent », <http://bit.ly/3WZBy3y>.

57. Voir communiqué de l'ÖGB, *op. cit.*

58. V. Kainrath, « Gehälter im Handel steigen im Schnitt um 7,31 Prozent, Arbeitgeber sprechen von "absolutem Limit" », *Der Standard*, 30. November 2022, <https://bit.ly/3UxHsX6>.

59. Voir le programme revendicatif (*Forderungsprogramm*) du GPA et de Vida, <http://bit.ly/3g3TQA1>.

restent faibles dans le secteur où le nouveau salaire minimum s'établit à 1 893,20 euros, ce qui a été source de tensions au sein du syndicat puisqu'un tiers des présidents de conseil d'établissement consultés ont voté contre l'accord.

Contrairement à ce qui s'est produit dans la métallurgie et le commerce cependant, les revendications de diminution du temps de travail n'ont pas été entièrement abandonnées. Le temps de travail hebdomadaire passe ainsi de 38 à 37 heures sans perte de salaire. Les heures supplémentaires sont aussi davantage encadrées, de même que les possibilités de modifier le planning des salarié-es ou de les mobiliser sur leur temps de repos en cas d'urgence⁶⁰.

À ce jour, le mouvement continue dans le secteur du transport de voyageurs où Vida revendique désormais 400 euros d'augmentation de tous les salaires (la revendication originelle était de 500 euros), qui représenterait une augmentation de 23 % pour les plus bas salaires. Le patronat propose quant à lui une augmentation de 208 euros (200 au début du mouvement) et une prime exceptionnelle de 1 000 euros. Il refuse de revoir à la hausse sa proposition après la grève du 28 novembre qui a conduit à un arrêt de tous les trains du pays ainsi que de l'ensemble des métros, trams et bus à Vienne, Linz, Graz et Salzburg. Face à l'inflexibilité du patronat, Vida promet « d'autres actions de lutte ». La situation apparaît bloquée au point que Wolfgang Katzian, président de l'ÖGB, a rencontré le président de la WKÖ,

Harald Mahrer pour proposer une médiation, brisant ce que les médias autrichiens ont qualifié de « tabou » puisque la confédération se refuse d'ordinaire à se mêler des négociations menées par ses fédérations⁶¹.

Revendication syndicale d'un contrôle des prix par les organisations corporatives

Les syndicats n'entendent cependant pas agir uniquement sur les salaires et revendiquent aussi une baisse des prix. À cette fin, ils réclament la mise en place d'une « Commission des prix » (Preiskommission) et un élargissement des prérogatives de cette instance permise par la loi sur les prix, qui autorise le gouvernement à agir sur leur fixation.

En temps normal, c'est l'autorité fédérale de la concurrence (Bundeswettbewerbsbehörde) qui est chargée du contrôle des prix. Sous la pression syndicale, le ministre de l'Économie lui a demandé de se saisir de la question des prix dans le secteur du pétrole. Le rapport intermédiaire rendu en juillet estime que les prix des entreprises du secteur sont injustifiés. Les entreprises doivent fournir leur réponse à l'autorité fédérale. Si celle-ci n'est pas satisfaisante, le gouvernement pourrait intervenir et fixer les prix de l'essence et du fuel⁶².

La loi prévoit toutefois que l'Arbeiterkammer ou la Wirtschaftskammer puisse demander la mise en place d'une commission des prix composée de représentants

60. Voir sur le site du GPA : <https://bit.ly/3F2QPZa>.

61. L. Ungerboeck, A. Danzer, « Weichen im Bahn-Tarifstreit stehen weiter auf Kampf », *Der Standard*, 28. November 2022, <https://bit.ly/3VBXvEI>.

62. J. Pfügl, « Was die nationale Preiskommission tun darf - und was nicht », *Der Standard*, 19. August 2022, <http://bit.ly/3ErU79I>.

de plusieurs ministères et des chambres, compétente pour consulter l'ensemble des comptes des entreprises. Si, sur cette base, elle estime qu'un nombre significatif d'entreprises d'un secteur poursuit « une politique des prix injustifiée », la commission peut proposer au Parlement que les prix du secteur soient fixés par le gouvernement pour une durée de six mois. Alors que l'autorité fédérale estime injustifiée une hausse des prix si elle est « anormalement supérieure à l'évolution internationale des prix », elle l'est pour la commission des prix dès le moment où elle dépasse la moyenne du secteur⁶³.

L'Arbeiterkammer a donc déposé une demande officielle au Parlement qui devrait conduire à la mise en place d'une commission sur les prix de l'alimentation, des loyers mais aussi de l'essence et du fuel.

L'ÖGB réclame quant à elle une commission aux pouvoirs plus larges, ayant mandat pour enquêter sur l'ensemble des secteurs, à la manière de la commission des prix pour le passage à l'euro (Euro-Preiskommission) de 2002. L'ÖGB argumente que depuis le déclenchement de la pandémie, le taux de profit moyen des entreprises non financières atteint des sommets inconnus depuis plus de dix ans et qu'il convient de briser la « spirale prix-profits » avant d'envisager une modération salariale au nom de la lutte contre la mise en place d'une spirale prix-salaire. L'ÖGB demande en outre que la commission des prix dispose d'un

pouvoir de sanction sur les entreprises qui augmentent leur prix de manière injustifiée et qu'elle puisse imposer au gouvernement (et non seulement lui conseiller) d'administrer les prix (Pfister, Schuberth, 2022).

Pour appuyer cette revendication, l'ÖGB a organisé une première manifestation le samedi 17 septembre sous le mot d'ordre « Baissez les prix » (« Preise runter ! ») qui a réuni 32 000 personnes à Vienne⁶⁴.

Conclusion

À l'heure où ces lignes sont écrites, l'escalade dans la métallurgie a été évitée. Un accord à mi-chemin entre les revendications syndicales et les propositions patronales a été signé. Sur la forme cependant, c'est une victoire syndicale qui a su empêcher le recours à une prime unique défiscalisée du type « prime Macron », qui aurait représenté plusieurs dizaines de milliers d'euros en moins sur l'ensemble d'une carrière⁶⁵. L'augmentation moyenne de 7,44 % des salaires effectifs est supérieure à l'inflation sur la période retenue (de septembre 2021 à août 2022), mais très inférieure à l'inflation déjà atteinte depuis la signature du dernier accord (10,5 %).

Les pertes de salaire réel pour 2022 seront donc importantes, y compris dans la métallurgie, même si une large partie d'entre elles est compensée par les mesures du gouvernement. Si un conflit ouvert a été évité cette année contrairement à l'an passé

63. Ces « secteurs » (Wirtschaftszweige) correspondent à peu près au niveau 2 de la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE), soit à peu près 80 secteurs.

64. A. Szigetvari, « Kampf um Abgeltung der Rekordinflation beginnt », *op. cit.*

65. Une étude de l'institut de recherche Momentum évalue à 80 000 euros la différence sur 30 ans entre une augmentation de 4,5 % des salaires effectifs dans l'industrie électronique et une prime unique équivalente : O. Picek, « Einmalzahlung statt Lohnerhöhung? Keine gute Idee », Momentum Institut, 28. April 2022, <http://bit.ly/3Gevo9B>.

(Guillas-Cavan, 2022), les négociations pour 2023 s'annoncent déjà très difficiles. En effet, même si l'inflation devait ralentir au 2^e semestre 2023 comme le prévoit la banque centrale autrichienne, l'inflation d'août 2022 à août 2023 sera très élevée et les organisations syndicales, qui ont modéré leurs demandes cette année, affirment déjà que ce sera au tour du patronat de fournir des efforts⁶⁶.

Contrairement à l'ordinaire où l'accord de la métallurgie constitue le plafond des autres branches, les branches à dominante employée, à commencer par le commerce et le médico-social privé, n'ont pas revu à la baisse leurs revendications. S'affirmant prêtes à la grève, elles ont respectivement obtenu 7,31 % et 10,2 % d'augmentation des revenus. Cet affaiblissement du « rôle dirigeant » de la métallurgie tient lieu à la volonté des syndicats de ces secteurs à dominante employée et précaire de rattraper les très importantes pertes de salaire enregistrées entre 1997 et 2015. La question

salariale et du décrochage des bas salaires constitue la préoccupation première des syndicats, qui sont prêts à sacrifier leurs revendications sur le temps et les conditions de travail (à l'exception relative du médico-social privé).

En ce domaine, l'offensive syndicale est facilitée par les pénuries d'emploi dans les segments les plus précaires, qui sont moins dues à un manque de travailleurs et de travailleuses qu'à « une très forte mobilité des salarié-es qui se déplacent dans les régions aux salaires plus élevés » comme le Sud de l'Allemagne, ainsi que le note Jakob Sturn dans une étude de Momentum⁶⁷... « Si l'Autriche ne s'aligne pas [sur la hausse du salaire minimum allemand], la recherche de personnel pour les entreprises autrichiennes sera de plus en plus difficile », conclut-il. Message visiblement reçu lors de ces négociations.

Achévé de rédiger le 30 novembre 2022

66. L. Ungerboeck, « Metallerchef Wimmer: "Wir lassen sie nicht mit ihren Gewinnen abhauen" », *op. cit.*

67. J. Sturn, *op. cit.*

Sources :

- AMS (2022), *Übersicht über den Arbeitsmarktdaten*, Arbeitsmarktservice Österreich, <https://bit.ly/3hvtCy>.
- Guillas-Cavan K. (2018), « Autriche : la “sécurité minimale” : l’île des bienheureux dans la tourmente », n° spécial, « Protection des bénéficiaires des revenus minima garantis : débats et réformes », *Chronique internationale de l’IRES*, n° 164, décembre, p. 43-58, <http://bit.ly/3EjzCM2>.
- Guillas-Cavan K. (2022), « Autriche : les négociations salariales de l’automne 2021, entre offensive syndicale et affaiblissement de la coordination entre branches », *Chronique internationale de l’IRES*, n° 177, mars, p. 36-53, <http://bit.ly/3tmYuw5>.
- Hötzing S. (2022), « Arbeitskräftemangel in der Gastronomie, hausgemacht? », *Arbeit&Wirtschaft Blog*, 6. September, <https://bit.ly/3UphK8b>.
- Huber A., Tölgyes J., Achleitner S. (2022), « Kalte Progression: Automatismus schmälert verteilungspolitischen Spielraum », *Policy Brief*, n° 10/2022, Momentum Institut, Juni, <https://bit.ly/3TlIONb>.
- Lübker M., Janssen T. (2022), « Europäischer Tarifbericht des WSI – 2021/2022. Tarifpolitik im Zeichen von Krise, Krieg und Inflation », *WSI-Report*, n° 77, August, https://www.wsi.de/de/faust-detail.htm%3Fsync_id=HBS-008372.
- Math A. (2021), « Quoi qu’il en coûte. Des mesures incomparables pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie ? », n° spécial, « Des mesures inédites face à la crise liée au Covid-19 : le grand retour de l’État », *Chronique internationale de l’IRES*, n° 176, décembre, p. 8-31, <https://bit.ly/3BrpCit>.
- OECD (2019), *Negotiating Our Way Up : Collective Bargaining in a Changing World of Work*, Paris, OECD Publishing, <https://doi.org/10.1787/1fd2da34-en>.
- Pfister A., Schuberth H. (2022), « Gewinn-Preis-Spirale durchbrechen – Plädoyer für eine schlagkräftige Anti-Teuerungskommission », *Arbeit&Wirtschaft Blog*, 12. September, <https://awblog.at/gewinn-preisspirale-durchbrechen/>.
- Rehfeldt U. (2021), « Allemagne : les effets de la crise atténués grâce au plan de relance et à la négociation collective », n° spécial, « Des mesures inédites face à la crise liée au Covid-19 : le grand retour de l’État », *Chronique internationale de l’IRES*, n° 176, décembre, p. 32-49, <http://bit.ly/3G2Jo6v>.

- Xing-Bongioanni J., Chu J., Qi X. (2020), « Chine : la mobilisation sanitaire des pouvoirs publics locaux : le cas de la ville de Wuhan », n° spécial, « Les mobilisations sanitaires des États et de l'Union européenne face à la première vague de Covid-19 », *Chronique internationale de l'IRES*, n° 171, septembre, p. 36-53, <http://bit.ly/2L6OGnl>.